

L'an deux mil dix-neuf, le dix-huit décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Moirans-en-Montagne était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Serge LACROIX, Maire.

Membres excusés : ..... JEUNET Robert (pouvoir à Jacques BAUDURET) ;  
..... BOUVARD Annabelle (pouvoir à Didier BERREZ) ;  
..... KAPTAN Hülya (pouvoir à Laurence MAS) ;  
..... MOREL Patrice (pouvoir à Rachel BOURGEOIS) ;  
..... PEUGET Magali (pouvoir à Grégoire LONG)

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers votants : 19

Date de la convocation : 12 décembre 2019

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire au sein du Conseil. M. Alain-Stéphane OBERSON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Maire ouvre cette nouvelle séance du Conseil Municipal et fait part de la naissance de sa petite fille Annabelle. Chacun est convié par M. le Maire à fêter cette naissance à l'issue de cette séance. Il interroge les membres du Conseil quant à d'éventuelles remarques sur le compte-rendu de séance du 19 novembre 2019. Aucune remarque n'est formulée. Enfin, il informe les membres du conseil municipal de l'accident de travail dont a été victime Véronique Auger, qui a subi une intervention chirurgicale suite à cet accident.

M. le Maire fait part des réunions qui se sont tenues depuis le dernier conseil municipal :

- ✓ Réunion de l'exécutif : lundi 25 novembre 2019
- ✓ Revue de projet Hôtel de ville – DRAC : mercredi 27 novembre 2019
- ✓ Comité de suivi et de programmation – Revitalisation : jeudi 28 novembre 2019
- ✓ Atelier PLUi : jeudi 5 décembre 2019
- ✓ Education – Copil PEDT : mardi 10 décembre 2019
- ✓ CCAS : mardi 10 décembre 2019
- ✓ Commission Travaux & Environnement : mercredi 11 décembre 2019
- ✓ Réunion de l'exécutif : mardi 17 décembre 2019

## **1. Fusion des quatre communautés de communes**

### **Désignation des conseillers communautaires de la nouvelle intercommunalité**

M. le Maire rappelle l'arrêté préfectoral portant création au 1<sup>er</sup> janvier 2020 d'une communauté de communes issue de la fusion et définissant le nombre de conseillers communautaires pour Moirans-en-Montagne à 7. Il est rappelé que dans les communes de 1 000 habitants et plus, si la commune perd des sièges par rapport à la situation antérieure, les nouveaux conseillers communautaires sont élus par le conseil municipal parmi les conseillers communautaires sortants, au scrutin de liste à un tour, en application du c) du 1<sup>er</sup> de l'article L5211-6-2 du CGCT.

Cette élection parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à un tour se déroule sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui lui reviennent, le ou les sièges non pourvus sont attribués à la ou aux plus fortes moyennes suivantes.

M. le Maire rappelle la liste des conseillers communautaires actuels :

1. LACROIX Serge
2. MAS Laurence
3. BROCARD Jean-Pierre
4. PEUGET Magali
5. BAUDURET Jacques
6. PRUDENT Sandrine
7. BERREZ Didier
8. LONG Grégoire

Mme Joëlle RAGOZZA présente les modalités de calcul propre à ce type de scrutin, étant précisé qu'un tableur Excel est utilisé pour ce faire, de manière à éviter toute erreur dans les différentes phases du calcul.

S'agissant d'un scrutin de liste à un tour, M. le Maire interroge l'assemblée sur les listes candidates. M. Grégoire LONG présente la liste « Horizon 2020 » composé du candidat Grégoire LONG. M. le Maire présente la liste « Moirans Autrement » composée des personnes suivantes : Serge LACROIX, Laurence MAS, Jean-Pierre BROCARD, Sandrine PRUDENT, Didier BERREZ, Jacques BAUDURET et Magali PEUGET.

Le Maire a ensuite invité le Conseil à procéder, sans débat, au scrutin secret et de liste à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, à l'élection de 7 conseillers communautaires. Chaque Conseiller Municipal, a remis fermé à M. le Maire son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a commencé à 18 h 45, il a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19
- A déduire bulletins blancs et nuls : 0
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 19

Ont obtenu :

- Liste « Moirans, autrement » : 14 voix, soit 6 conseillers communautaires
- Liste « Horizon 2020 » : 5 voix, soit 1 conseiller communautaire

Sont élus conseillers communautaires les personnes suivantes :

- 1 LACROIX Serge
- 2 MAS Laurence
- 3 BROCARD Jean-Pierre
- 4 PRUDENT Sandrine
- 5 BERREZ Didier
- 6 BAUDURET Jacques
- 7 LONG Grégoire

### **Transfert de la compétence « Assainissement collectif »**

M. le Maire informe les conseillers municipaux que lors du comité de pilotage du 17 décembre 2019, la question du transfert de la compétence « Assainissement collectif » a été évoquée. A priori, ce transfert ne sera pas effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Un cabinet a été mandaté pour réaliser une étude financière et juridique sur ce transfert pour les territoires de Jura Sud et du Pays des Lacs. Il est donc prématuré de se prononcer ce soir sur un tel transfert et ses incidences financières.

## **2. Projet de revitalisation du bourg-centre**

### **Hôtel de ville et grenette – Avenant au contrat de maîtrise d’œuvre**

M. le Maire rappelle que ce dossier a été présenté pour un financement sous le volet « mise aux normes sécurité incendie et accessibilité » sur la base d’un premier chiffrage. Le plan de financement prévoit une aide de l’Etat au titre de la DETR 2019 (notifiée le 26/07/2019 - 130 208,13 €) et du Département du Jura au titre de la Dotation de Solidarité des Territoires (notifiée le 08/11/2019 – 30 000 €).

M. le Maire rappelle que l’inscription au registre supplémentaire des Monuments Historiques implique des échanges avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles et le SDIS pour la prise en compte des éléments du patrimoine. Une réunion s’est tenue à Besançon le 13 décembre dernier au cours de laquelle le calendrier suivant a été arrêté :

- Dépôt du permis de construire par l’équipe de maîtrise d’œuvre : fin décembre 2019, début janvier 2020
- Demande de financement DRAC – Région BFC – Département du Jura : après réception du permis de construire validé et attribution des lots (consultation des entreprises), soit au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2020.
- Travaux : 2<sup>ème</sup> semestre 2020

Il est proposé de délibérer uniquement sur l’avenant au contrat de maîtrise d’œuvre.

Considérant la volonté politique de restaurer certains éléments patrimoniaux du monument, sur les conseils de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Bourgogne-Franche-Comté et de l’Unité Départementale de l’Architecture et du Patrimoine du Jura, un projet d’avenant au contrat de maîtrise d’œuvre a été établi par l’Atelier des Montaines. Cet avenant comprend la réalisation d’un diagnostic et d’un cahier des charges pour la restauration des éléments patrimoniaux selon les préconisations de la DRAC. Il est proposé d’approuver les termes de l’avenant au contrat de maîtrise d’œuvre de l’équipe de l’Atelier des Montaines – 31, rue des Montaines – 39360 ROGNA, soit un montant de 27 366,00 € HT et d’autoriser M. le Maire à signer cet avenant, ainsi que toute pièce à intervenir sur ce dossier.

**Le résultat du vote est le suivant :**

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

### **Côte du Four – Aménagement : approbation du projet et plan de financement**

M. le Maire rappelle que le principe d’aménagement est fondé sur la topographie obtenue après la démolition des 4 immeubles. Il avait été imaginé de conserver pour partie les anciens murs des immeubles démolis pour organiser l’espace public. Après avoir consulté un bureau de contrôle béton, cette possibilité a été écartée : les murs restants ne sont pas suffisamment solides pour être utilisés dans un aménagement d’espace public.

L’équipe de maîtrise d’œuvre a alors proposé de prendre en compte la topographie des lieux et de profiter de la configuration en forme d’amphithéâtre face à un mur fraîchement ravalé. Le projet exploite cette configuration en offrant un espace public de type agora, propice à un temps de contemplation, et pouvant être utilisé pour des spectacles de rue, des projections sur le mur ou autre. Le stationnement de 2 à 3 véhicules reste possible dans la partie basse.

Il est proposé d’adopter l’opération d’aménagement de l’espace public de la Côte du Four et d’approuver le plan de financement prévisionnel se décomposant comme suit :

**Dépenses :**

Honoraires :	28 000 € HT
Travaux :	362 701 € HT
TOTAL :	390 701 € HT

**Recettes :**

Etat :	117 000 €
Région BFC :	78 000 €
Commune :	195 701 €
TOTAL :	390 701 €

Il est proposé de solliciter une participation de l'Etat et de la Région Bourgogne-Franche-Comté au taux maximum.

**Le résultat du vote est le suivant :**

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

#### **Opération façade – galerie – jardin et chemin des fresques : Ingénierie**

M. le Maire rappelle l'étude réalisée par le cabinet WOW en 2019 (équipe de Chardon Paysages), ainsi que les entretiens conduits en septembre 2019 avec les particuliers. Il est rappelé que cette opération est inscrite dans les fiches-action n° AX 1-5 « Opération façade – galerie » et n° AX 1-6 « Opération jardin » de la convention Opération de Revitalisation des Territoires signée avec l'Etat.

Pour mener à bien cette action, il convient d'avoir recours à un architecte-conseil pour le suivi des projets et une assistance à maîtrise d'ouvrage. Il est proposé d'approuver le principe d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) et d'un accompagnement des porteurs de projet dans le cadre de l'opération façade – galerie – jardin et chemin des fresques par un architecte-conseil, le plan de financement prévisionnel se décomposant comme suit :

Dépenses :

Honoraires :	37 000 € HT
TOTAL :	37 000 € HT

Recettes :

Etat :	11 100 € (30%)
Région BFC :	11 100 € (30%)
Commune :	14 800 €
TOTAL :	37 000 €

Et de solliciter une participation de l'Etat et de la Région Bourgogne-Franche-Comté au taux maximum.

**Le résultat du vote est le suivant :**

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

#### **Chargé de mission Animation du projet de revitalisation**

M. le Maire rappelle que le contrat de revitalisation bourg-centre liant la commune de Moirans-en-Montagne, la Communauté de Communes Jura Sud et la Région Bourgogne-Franche-Comté, ainsi que la convention « Opération de Revitalisation de Territoire » liant la commune de Moirans-en-Montagne, la communauté de communes Jura Sud et l'Etat prévoient, dans la fiche action n° AX 5-5 la création d'un guichet unique en lien avec la maison du projet et l'animation globale du projet de revitalisation.

Le projet de revitalisation étant entré dans la phase opérationnelle, il est nécessaire de se doter des compétences requises pour piloter le programme global de revitalisation. Pour ce faire, il est proposé d'approuver le principe de recruter un chargé de mission, qui assurera la mise en cohérence des actions prévues à l'échelle du centre-bourg (habitat, aménagements urbains de proximité, commerce, artisanat, services et équipements de proximité) et celles prévues à l'échelle du territoire (économie, tourisme, équipements intercommunaux, environnement), le plan de financement prévisionnel se décomposant comme suit :

Dépenses :

Rémunération sur 5 ans :	250 000 € HT, soit 50 000 € / par an (salaire chargé)
--------------------------	---

Recettes :

Etat :	75 000 € (30%)
Région BFC :	75 000 € (30%)
Commune et CC Jura Sud :	100 000€
TOTAL :	250 000 € sur 5 ans

Il est proposé de solliciter une participation de l'Etat et de la Région Bourgogne-Franche-Comté au taux maximum.

**Le résultat du vote est le suivant :**

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

Une fiche de poste doit être rédigée et validée par la DDT. Un recrutement sera lancé selon les modalités habituelles.

### **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**

Le premier atelier s'est tenu le 2 décembre 2019. Les points suivants ont été examinés :

*Emplacements réservés – Propositions :*

Aménagement de voirie ou d'espace public :

- ✓ Rue Voltaire : rétrécissement situé à hauteur du bâtiment Lacombe, en vue du futur aménagement de la rue Voltaire (programme de revitalisation)
- ✓ Accès du réservoir du Mont Robert : parcelle communale
- ✓ Parvis du Musée : aménagement d'un espace public avec giratoire pour les bus (programme de revitalisation)

Equipement public :

- ✓ Friche Loisy : changement de destination
- ✓ Pôle multimodal et aire de camping-car situé sur le champ de foire
- ✓ Verger de sauvegarde au lieu-dit Les Cueilles
- ✓ Espace de jardins partagés : zone naturelle derrière les Ets. Oberson
- ✓ Espace situé derrière la friche Favre pour accès (quartier de l'enfant)

Changement de destination :

- ✓ Friche Intermarché : commercial hors concurrence des commerces du cœur de ville

Le prochain atelier est prévu le jeudi 19 décembre 2019 (zones d'extension et espaces boisés classés).

### **3. Avancement des travaux des commissions communales**

#### **3.1 Commission Affaires Sociales – Logement - M. Jean-Pierre BROCARD**

##### **Colis de Noël**

M. Jean-Pierre BROCARD informe les conseillers que 60 colis ont été préparés pour un coût unitaire de 48,60 €, soit un montant total de 2 916 €. Les achats ont été réalisés auprès des commerces de Moirans-en-Montagne. M. Jean-Pierre BROCARD remercie les personnes ayant participé à la confection et à la distribution de ces colis. Ces visites domiciliaires permettent aussi de rencontrer les personnes, y compris les plus âgées d'entre elles (doyens de la commune).

##### **Recensement 2020**

M. Jean-Pierre BROCARD rappelle que les opérations de recensement se dérouleront à Moirans-en-Montagne du 16 janvier au 15 février 2020. Pour ce faire, il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement et de fixer la rémunération des agents recenseurs. Il est proposé d'autoriser M. le Maire à créer 5 postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations du recensement de la population. Chaque agent recenseur percevra une somme forfaitaire brut par logement recensé. La rémunération des agents recenseurs sera versée au terme des opérations de recensement. L'Etat alloue un montant de 4 000 €, soit un montant inférieur à celui versé en 2015 (5 000 €). La commune versera le complément, afin de maintenir la même rémunération qu'en 2015.

**Le résultat du vote est le suivant :**

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

Les cinq agents recenseurs seront :

- ✓ Aurélie BEHAGUE
- ✓ Evelyne COTTET
- ✓ Jocelyne FOUCAULT
- ✓ Marie-Claude MARTIN
- ✓ Elisa VERBEKE

### **Verger conservatoire**

La Région Bourgogne Franche Comté a notifié la subvention d'un montant de 1 630 € sur un montant total de 2 948 € HT. La plantation des 20 arbres fruitiers (noyer, prunier, cerisier, pommier, cognassier, poirier) est aujourd'hui effective. Le verger conservatoire est situé à l'arrière du lotissement Les Cueilles. M. Jean-Pierre BROCARD rappelle que des séances de formation sont prévues : formations sur le sol (vie et fonctionnement du sol, relation sol – plante), sur la plante (métabolisme, nutrition et reproduction) et les techniques de taille (taille de mise en forme et taille de fructification). La première séance se tiendra le 29 février 2020.

### **3.2 Commission Education – Culture – Vie associative – Mme Laurence MAS**

#### **Comité de pilotage PEDT**

Mme Laurence MAS rappelle que le comité de pilotage PEDT est composé des directeurs d'école, de l'accueil de loisirs, des représentants des parents d'élèves, de l'inspecteur d'académie et des services de Jeunesse et Sport. Cette réunion a permis de faire le bilan depuis la rentrée scolaire.

L'école privée Saint-Joseph s'est organisée pour la prise en charge des élèves arrivant par le bus pendant la période des travaux. A l'école primaire Roger Millet, une enseignante sera en congé maternité à la fin de l'année 2019. Il est souhaitable que son remplacement se fasse jusqu'à la fin de l'année scolaire. Le service minimum d'accueil a été mis en place pour accueillir les élèves lors de la grève des enseignants les 5 et 12 décembre.

Dans le cadre de la prévention des risques, la mise en place d'un grillage de part et d'autre du portail est souhaitée à la fois par l'équipe enseignante et l'équipe d'animation de Tom Pouce. L'accueil de loisirs a été victime de dégradations.

Mme Agazzi quittera son poste de directrice adjointe de Tom Pouce à la fin de l'année. Un recrutement a été ouvert par les Francas. Chantal Lasselin devrait reprendre son poste de direction en janvier 2020, suite à son arrêt maladie.

La fusion des communautés de communes a également été évoquée lors de ce comité de pilotage PEDT. Mme Laurence MAS fait partie de la sous-commission du comité de pilotage, relatif à l'enfance et à l'éducation avec M. Alain RIGAUD. Sur les 4 intercommunalités, deux ont déjà la compétence scolaire et périscolaire. La commission a engagé des discussions sur l'harmonisation à l'échelle du nouveau territoire et ne peut pour le moment que soumettre des propositions. Sur le calendrier, il est préconisé d'envisager cette prise de compétence à la rentrée 2021.

Mme Laurence MAS complète en indiquant que la prochaine édition des Brèves Municipales sera diffusée au cours de la semaine du 13 janvier 2020.

### **3.3 Commission Travaux et Environnement – M. Didier Berrez**

#### **Avancement des travaux – Centre-ville et restauration :**

M. Didier BERREZ présente l'état d'avancement du chantier au centre-ville. Les bordures ont été posées. La mise en œuvre du béton désactivé nécessite des conditions météorologiques optimales. Cette mise en œuvre n'a pas pu se faire pour le moment. Un ordre de service d'interruption des travaux pour cause de météo a été pris pour les entreprises FCE et SJE. Une correction des plans a été nécessaire pour la giration au carrefour de la rue Anatole France et de la rue Pasteur. Une fiche « Info Travaux » est régulièrement diffusée dans les commerces et chez les riverains concernés.

M. le Maire souligne le professionnalisme des entreprises, qui restent à l'écoute des différentes demandes. L'avancement des travaux dépend aussi des conditions météorologiques.

### **Restauration scolaire :**

M. Didier BERREZ informe les conseillers que les travaux de plâtrerie (placo-plâtre) sont en cours. La livraison est prévue pour le 1<sup>er</sup> mars 2020. La communauté de communes Jura Sud a engagé la consultation pour le mobilier et l'équipement de la cuisine.

### **Syndicat de Vouglans – Adhésion de Largillay-Marsonnay**

M. Didier BERREZ informe le Conseil que la commune de Largillay-Marsonnay souhaite adhérer au syndicat de Vouglans. Cela implique une modification statutaire du syndicat. La délibération de la commune de Moirans-en-Montagne pourra être prise lorsque cette modification statutaire sera présentée au Syndicat.

### **Grottes des Forges : convention d'occupation temporaire**

M. Didier BERREZ rappelle que le Conservatoire du Littoral est propriétaire de 45 hectares sur le littoral de Vouglans (Bois de Bonnan). Il a mandaté l'ONF pour établir un plan de gestion de la forêt du Bois de Bonnan. Le Conservatoire du Littoral souhaite favoriser et encadrer la pratique de la spéléologie sur le site de la grotte des Forges. Pour ce faire, il est proposé d'approuver les termes de la convention d'occupation temporaire d'une durée de 3 ans, relative à la pratique de la spéléologie sur le site du Bois de Bonnan, liant le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, la commune de Moirans-en-Montagne, la Régie Départementale du site de Bellecin, l'association Nature-Trip-Jura et le Comité Départemental de Spéléologie du Jura.

**Le résultat du vote est le suivant :**

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

### **3.4 Commission des finances – M. Jacques Bauduret**

#### **Tarifs municipaux 2020**

M. Jacques Bauduret présente la liste des tarifs municipaux pour l'année 2020, hormis la redevance assainissement et la surtaxe eau potable.

**Le résultat du vote est le suivant :**

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

#### **Prix de l'eau**

M. Jacques Bauduret présente le tableau détaillant le prix de l'eau. Il est rappelé que la surtaxe pour l'eau potable a été augmentée à 2 reprises (0,50 € en 2018 et 2019).

M. Jacques BAUDURET propose de faire un point sur le compte administratif prévisionnel 2019 des budgets annexe eau potable et assainissement.

En 2019, la recette effective liée à la surtaxe est de 191 075 € contre 170 000 € budgétisé. La subvention d'équilibre du budget général vers le budget d'eau n'est pas versée effectivement (61 000 €). D'après les mandats et titres de recettes enregistrés à ce jour, le résultat du budget d'eau potable sera négatif en 2019 :

- Résultat de fonctionnement : 117 257 € environ
- Résultat d'investissement : - 132 386 € environ
- Soit un résultat global de - 15 129 € environ (- 115 672 € en 2018).

La hausse du prix de l'eau et l'augmentation du volume facturé ont permis d'avoir une recette supplémentaire de 74 846 €. M. le Maire rappelle qu'aucun investissement n'a été réalisé sur le réseau d'eau potable depuis 5 ans en raison des contraintes financières de ce budget annexe.

Pour ce qui concerne le compte administratif prévisionnel 2019 du budget annexe assainissement, la recette effective en 2019 liée à la redevance est de 155 987 € contre 156 372 € budgétisé. L'emprunt sur ce budget a été contracté (60 000 €). D'après les mandats et titres de recettes enregistrés à ce jour, le résultat du budget d'assainissement sera en 2019 :

- Résultat de fonctionnement : 36 391 € environ

- Résultat d'investissement : - 4 630 € environ
- Soit un résultat global de + 31 761 € environ (+ 1 443 € en 2018).

M. Jacques BAUDURET rappelle que ce budget n'intègre pas la masse salariale des agents affectés à l'assainissement. Ce sera le cas lorsque la nouvelle communauté de communes prendra la compétence.

Il est proposé de maintenir les tarifs suivants :

- ✓ Eau potable : 1,98 € / m<sup>3</sup>
- ✓ Assainissement : 1,60 € / m<sup>3</sup>

**Le résultat du vote est le suivant :**

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

#### Décisions modificatives

M. Gilles BEHAGUE présente la décision modificative portant sur le budget annexe Lotissement. Il s'agit de procéder à une augmentation de crédit d'un montant de 10,00 € sur le compte D-1641 – Emprunts en euros.

**Le résultat du vote est le suivant :**

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

#### Subventions 2019 :

M. Jacques Bauduret présente les propositions de subventions aux associations et organismes suivants :

ORGANISMES	MONTANT
Sclérose en plaques – Massif Jurassien	60 €
Ligue contre le cancer – Comité Départemental	50 €
Association Perce-Neige	50 €
Association Valentin Haüy – Comité du Jura	50 €
Secours Populaire – Fédération du Jura	50 €
PEP 39	40 €
Office Nationale des Anciens Combattants et Victimes de Guerre	40 €
Les Restos du Cœur	250 €

**Le résultat du vote est le suivant :**

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

#### Transformation de poste – Adjoint technique et rédacteur

M. le Maire rappelle qu'un recrutement a été engagé pour remplacer M. Michael PERRIER-MICHON aux services techniques. La candidature de M. Stéphane DIHO a été retenue. Pour procéder à ce recrutement, il convient de créer un emploi d'Adjoint Technique Territorial et de supprimer un emploi d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**Le résultat du vote est le suivant :**

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0



M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un avancement de grade a été proposé pour un agent titulaire actuellement employé au service administratif de la mairie. Il est proposé de créer un emploi de Rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> classe et de supprimer un emploi de Rédacteur Principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

**4 Questions diverses et communications :**

M. le Maire rappelle que l'événement « Noël au Pays du Jouet » avait été pris en compte dans le déroulement des travaux du centre-ville. Les entreprises adjudicatrices ont mis en place la sécurisation du chantier.

Il souhaite également revenir sur un article paru dans la presse sur la fermeture de la boulangerie Hufschmid. Il avait été signalé à la journaliste locale que le propriétaire des locaux avait signé un bail avec un nouveau gérant à compter du 15 janvier 2020, l'ouverture étant prévue pour le 15 février 2020. Il est regrettable que ce point n'ait pas été mentionné dans l'article.

Enfin, M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a décidé de conduire une liste aux prochaines élections municipales, après avoir consulté ses adjoints. L'objectif est de faire face aux enjeux municipaux, mais également intercommunaux, avec la nouvelle communauté de communes, ce qui nécessitera d'être présent et impliqué dans toutes les instances représentatives.

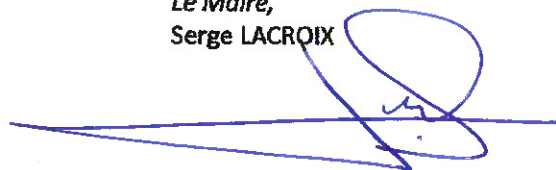
**M. le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 20h10.**

Le secrétaire de séance  
Alain-Stéphane OBERSON

Le Maire,  
Serge LACROIX



Les Conseillers Municipaux



Jean-Pierre BROCARD	Laurence MAS	Didier BERREZ	Jacques BAUDURET	Nicolas BOEUF
Rachel BOURGEOIS	Catherine DURY	Jean-Pierre LANCON	Grégoire LONG	Eddy LUSSIANA
Sandrine PRUDENT	Mekkiä ED-DHIMENE			

